

Séance du 9 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur François DODELIN, Maire de GOUPILLIÈRES.

Sont présents : MM. Alain GUILBERT – Michel FOSSÉ – Gérard LETELLIER - Michel DAVID - René DELAFOSSE ;
Mmes Catherine JOUIS - Annick LEROUX - Jocelyne CHEVAL - Josiane LESUEUR.

Sont absents excusés : M. Éric BÉNARD donne pouvoir à Mme Catherine JOUIS.

Est nommée secrétaire de séance : Mme Josiane LESUEUR

Convocation des membres du Conseil municipal le Mardi 02 Avril 2024

I] – Approbation du compte-rendu du 23 Février 2024 :

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 23 Février 2024, à l'unanimité des voix.

II] – Délibération pour voter le Compte de Gestion 2023 :

Le compte de gestion 2023 de Monsieur le Receveur Municipal est présenté par Monsieur le Maire.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité des voix.

III] – Délibération pour voter le Compte Administratif 2023 :

Le compte administratif 2023 est présenté au conseil municipal.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 298 983,94 € et les recettes de fonctionnement à 348 681,22 €.

Il ressort un excédent de fonctionnement pour l'année 2023 de **49 697,28 €**.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 216 699,03 € et les recettes d'investissement à 117 174,90 €.

Il ressort un déficit d'investissement pour l'année 2023 de **99 524,13 €**.

L'excédent de fonctionnement global s'élève à 161 759,83 € et le déficit d'investissement global à 131 648,85 €.

PV 2024/2 du 09/04/2024

Les restes à réaliser pour les dépenses d'investissement s'élèvent à 25 000 € et pour les recettes d'investissement à 29 074 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des voix le compte administratif 2023.

IV] – Délibération d'Affectation du Résultat :

Il ressort au compte administratif 2023 un excédent de fonctionnement de 161 759,83 €.

Le Maire propose au conseil municipal de répartir cette somme au budget 2024 de la manière suivante.

Fonctionnement : R002 Excédent de fonctionnement reporté : 34 184,98 €

Investissement : Compte 1068 – Affectation du résultat : 127 574,85 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix.

V] – Divers demande de Subventions :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau ci-dessous et il précise que toutes les autres demandes de subvention feront l'objet d'une demande ultérieure et qu'elles seront étudiées puis délibérées par le conseil municipal lors des réunions.

Tableau des Subventions	Montant de la Subv
Association Anciens Combattants	270.00
ADMR	80.00
Amicale des Sapeurs Pompiers	80.00
Centre Henri Becquerel	80.00
Comité des Fêtes	350.00
Croix Rouge	80.00
AFM (Myopathies)	80.00
Vaincre la mucoviscidose	80.00
Cooperative Scolaire	1 080.00
Les Amis du Patrimoine	350.00
Part Voyage pédagogique et BAFA	596.00
Club des aînés	350.00
Clic Saint-Austreberthe	129.00
Asso Oui mais pas à n'importe quel prix	50.00
Association MMX	350.00
Total	4 005.00

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix vote Pour.

VI] – Délibération pour voter le taux des 4 Taxes :

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 avait figé les taux de taxe d'habitation (TH) 2019 jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de la TH sur les résidences principales.

Depuis l'année 2023, les communes et EPCI votent à nouveau le taux de la TH, qui concerne :

- Les résidences secondaires ;
- Les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non assujettis à la CFE ;
- Les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'État ou des collectivités locales et non exonérés en application du 1° du II de l'article 1408 CGI ;
- Les logements vacants depuis plus de deux ans lorsque la collectivité a instauré la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les 4 taxes suivantes :

- | | |
|----------------------------|---------|
| - Taxe Foncière bâti : | 45,59 % |
| - Taxe Foncière non bâti : | 44,14 % |
| - Taxe d'Habitation : | 19,74 % |

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix vote Pour

VII] – Délibération pour voter le Budget Primitif 2024 :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

Il propose également de l'autoriser à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limites de 7,5 % en Fonctionnement et 7,5 % en Investissement.

Le budget primitif 2024 se présente ainsi :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 364 018 € dont 8 314 € de virement à la section d'investissement.
- Recettes : 364 018 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 248 132 €.
- Recettes : 248 132 € dont 8 314 € de virement de la section de fonctionnement.

Le conseil municipal vote Pour à l'unanimité des voix.

VIII] – Questions Diverses :

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à ce jour, il y a cinq inscriptions à l'école.
- Monsieur René DELAFOSSE demande à Monsieur le Maire quelle solution apporter aux chiens qui divaguent et qui mordent. Monsieur le Maire l'informe qu'un document a été délivré au propriétaire afin que le chien puisse être déclaré à la préfecture.
- Monsieur Michel FOSSÉ informe que certains habitants ne respectent pas les horaires de tonte. Un papier sera de nouveau distribué dans les boîtes à lettre pour rappeler les horaires.
- Monsieur Michel DAVID demande à Monsieur le Maire de mettre un mot sur CITYALL lorsqu'une nouvelle commande de fioul aura lieu.
- Monsieur René DELAFOSSE informe le Maire qu'il manque toujours la pancarte route de la Chapelle au niveau du passage d'eau.
- Madame Jocelyne CHEVAL demande à Monsieur le Maire quand seront réalisés les travaux au niveau de la maison de Monsieur VALLOIS Jérémy.
- Monsieur Michel DAVID demande à Monsieur le Maire pour le Tour de Garde lors des élections européennes qui se dérouleront le 9 Juin 2024.

■ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h23.